



ASSEMBLÉE — 42^e SESSION

COMITÉ EXÉCUTIF

Point 14 : Programmes d'audits – Méthode de surveillance continue

**RENFORCEMENT DES SYSTÈMES INTERNATIONAUX ET NATIONAUX DE CONTRÔLE
ET DE SUPERVISION DE L'APPLICATION EFFECTIVE DES NORMES ET PRATIQUES
RECOMMANDÉES DE L'OACI DANS LE DOMAINE DE LA SÛRETÉ DE L'AVIATION**

(Note présentée par la Fédération de Russie)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

On trouvera dans la présente note des renseignements sur la nécessité d'améliorer les systèmes internationaux et nationaux de contrôle et de supervision de l'application effective des normes et pratiques recommandées de l'OACI dans le domaine de la sûreté de l'aviation.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée à :

- a) contribuer au renforcement continu du Programme universel d'audit de sûreté – Méthode de surveillance continue (USAP-CMA) et, sur cette base, à l'amélioration des systèmes nationaux de contrôle et de supervision de la mise en œuvre effective des normes et pratiques recommandées de l'OACI dans le domaine de la sûreté de l'aviation ;
- b) recommander que les États et leurs organes nationaux de contrôle et de supervision de la sûreté de l'aviation, lorsqu'ils soumettent des rapports annuels volontaires sur la mise en œuvre du Plan mondial pour la sûreté de l'aviation (GASeP), fournissent des données sur la mise en œuvre des mesures prévues dans le cadre du plan d'actions correctives (CAP), à prendre en compte dans l'évaluation du niveau de mise en œuvre effective (EI) ;
- c) demander au Secrétariat de l'OACI et à son groupe d'étude d'étudier la possibilité d'incorporer dans le système USAP-CMA un mécanisme de suivi de la mise en œuvre des mesures prévues par le PAC, dans le cadre de l'évaluation du niveau d'EI des États et dans l'évaluation finale de la mise en œuvre du GASeP.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à l'objectif stratégique <i>Aucun pays laissé de côté</i> .
<i>Incidences financières :</i>	Sans objet

¹ Version russe fournie par la Fédération de Russie

<i>Références :</i>	Doc 10184 – <i>Résolutions de l'Assemblée en vigueur (au 7 octobre 2022)</i> Doc 10118, <i>Plan mondial pour la sûreté de l'aviation (GASeP)</i> Lettre AS 8/1.5-25/53, Déclaration de Mascate sur la sûreté et la cybersécurité de l'aviation, datée du 22 mai 2025 A42-WP/4, <i>Mise en œuvre des programmes d'audits de sécurité et de sûreté – Méthode de surveillance continue (CMA) de l'OACI</i> A42-WP/11 révision no 1, <i>Exposé récapitulatif de la politique permanente de l'OACI relative à la sûreté de l'aviation</i> A42-WP/13 – <i>Résultats du débat ministériel de haut niveau, Semaine de la sûreté 2024 de l'OACI, Mascate (Oman).</i>
---------------------	---

1. INTRODUCTION

1.1 La nouvelle édition du Plan mondial pour la sûreté de l'aviation (GASeP) de l'OACI recense six domaines prioritaires indispensables à l'amélioration de la sûreté de l'aviation.

1.2 Parmi ceux-ci, il convient de citer l'importance de la supervision de la sûreté de l'aviation, qui nécessite que les États s'emploient activement à mettre en œuvre les normes et recommandations internationales de l'OACI et à les adapter à leurs systèmes nationaux de supervision.

1.3 Compte tenu des menaces actuelles à la sûreté de l'aviation civile, il est devenu essentiel de mettre en place des systèmes nationaux efficaces de supervision et de les harmoniser avec les règles et normes internationales.

1.4 Dans ce contexte, la mise en place de mécanismes efficaces de surveillance et de communication de l'information visant à renforcer la mise en œuvre effective des normes de l'OACI est impérative.

1.5 L'OACI surveille en permanence l'avancement des priorités mondiales du GASeP afin de s'assurer que les États membres de l'OACI améliorent chaque année leur score d'EI.

1.6 Des cibles d'EI ont été recensées par le GASeP pour 2027 (65 % des États atteindront ou dépasseront un score d'EI de 75 %), 2030 (80 % des États atteindront ou dépasseront un score d'EI de 75 %) et 2033 (100 % des États atteindront ou dépasseront un score d'EI de 75 %).

1.7 Un contrôle et une supervision effectifs constituent le socle de la mise en œuvre de tous les aspects du GASeP et facilitent le suivi direct des progrès en matière de sûreté de l'aviation.

2. ANALYSE

2.1 Un contrôle et une supervision efficaces sont essentiels à la réalisation de ces objectifs, et le Programme universel d'audits de sûreté – Méthode de surveillance continue (USAP-CMA) est un outil important pour surveiller la mise en œuvre des niveaux d'EI.

2.2 Chaque État devrait adapter et mettre en œuvre dans sa législation nationale un système national de contrôle et de supervision de l'application effective des normes internationales établies par

l'OACI. Cela contribuera à la mise en place d'un système harmonisé dans lequel les organismes internationaux et nationaux travailleront en synergie pour atteindre des objectifs communs.

2.3 Le GAsEP tient à la disposition des États un formulaire de communication volontaire annuelle des données relatives à la mise en œuvre des six priorités mondiales du GAsEP.

2.4 Il est clair que les organismes nationaux de contrôle et de supervision de la sûreté de l'aviation participeront aussi aux efforts de surveillance de l'achèvement et de la transmission de ces formulaires.

2.5 Des mécanismes efficaces de supervision de la sûreté de l'aviation, qui établissent un lien entre les normes internationales et la supervision à l'échelle nationale, permettront aux États non seulement de s'y conformer, mais aussi de suivre leurs propres progrès.

2.6 Les résultats de l'évaluation des États effectuée dans le cadre de l'USAP-CMA par l'équipe d'audit de l'OACI, conformément aux questions de protocole (PQ) existantes, se refléteront dans le niveau des indicateurs d'EI et dans les recommandations visant à améliorer l'efficacité de la mise en œuvre des normes de l'OACI.

2.7 Les recommandations de l'équipe d'audit de l'USAP-CMA, formulées sur la base de son évaluation des PQ, sont en effet une composante du système d'indicateurs de risque dans le domaine de la sûreté de l'aviation.

2.8 Plus les systèmes nationaux de contrôle et de supervision seront étroitement intégrés au processus international, plus les recommandations qui en découleront seront précises et à jour, ce qui est essentiel pour aider les États à procéder à leur propre évaluation et à apporter les ajustements nécessaires.

2.9 La mise en place d'indicateurs de risque à l'échelle nationale, sur la base des normes internationales, permettra de recenser les problèmes de manière plus précise et de prendre des mesures avant la survenue de conséquences graves.

2.10 En Fédération de Russie, conformément à la « loi fédérale sur le contrôle de l'État (supervision) et le contrôle municipal dans la Fédération de Russie », un système a été mis en place concernant les indicateurs de risque de non-respect des exigences en matière de sécurité et, si ces indicateurs sont déclenchés, une procédure est mise en place pour s'assurer de la participation ultérieure de l'autorité nationale de supervision à l'adoption de mesures de riposte.

2.11 Le plan d'actions correctives (CAP) pour la mise en œuvre des recommandations de l'équipe d'audit de l'OACI est un résultat important de l'évaluation des États dans le cadre de l'USAP-CMA.

2.12 La mise en œuvre effective des CAP améliore considérablement le score d'EI des États, car les activités qui y sont prévues sont assorties d'échéances claires et nécessitent une confirmation de mise en œuvre par l'OACI. La réalisation du CAP devrait faire l'objet d'un suivi systématique, ce qui permettrait d'assurer une surveillance plus précise de la mise en œuvre des actions prévues.

2.13 Afin de déterminer et de suivre l'état réel de la mise en œuvre du GAsEP en termes de niveau d'EI au fil du temps, des dispositions devraient être élaborées et introduites en vue d'assurer le suivi continu de la mise en œuvre du PAC dans les indicateurs finaux des niveaux d'EI pour les États et le GAsEP.

2.14 Il convient de noter en particulier l'amélioration réussie de l'USAP-CMA et de sa plateforme d'information, qui porte la numérisation à un niveau inédit et prometteur dans le système international de supervision de la sûreté de l'aviation.

2.15 Nous pensons que la nouvelle plateforme d'information USAP-CMA permettra un suivi continu de la mise en œuvre du PAC par les États et conduira à la prise en compte de ces changements dans les niveaux d'EI pour les États et le GAsEP.

— FIN —